



# europass

Mode d'emploi

## Edito

Qui suis-je, où suis-je, où vais-je ?... L'Union européenne est un espace de libre mobilité pour ses citoyens. Mobilité de loisirs et de tourisme bien sûr, mais aussi de plus en plus mobilité d'études, de formation et de travail. Dans ce vaste espace riche de sa diversité, chacun doit pouvoir être reconnu pour ce qu'il est dans sa singularité. Il faut bien admettre que c'est encore une gageure dans certains domaines. Si sa carte bancaire permet à tout distributeur automatique de vérifier dans l'instant si son compte est approvisionné, le citoyen européen ne dispose à ce jour d'aucun compte interrogeable à distance sur ses diplômes, sa formation, ses compétences et ses qualifications. Certains de ses savoirs ne sont souvent pas répertoriés, ou bien ils sont présentés dans des documents abscons, incomplets, inintelligibles au-delà des frontières sectorielles ou nationales. Un pas décisif vient pourtant d'être franchi dans le sens de la transparence, avec le portfolio Europass qui réunit cinq documents normalisés, directement appréhendables aux quatre coins de l'Union. Les Européens disposent ainsi désormais de documents simples qui, tout au long de leur vie, leur permettront d'enregistrer leurs parcours personnels de connaissances, pour en faire valoir la richesse dans tous les Etats membres. Découvrez sans tarder avec Soleo ce formidable passeport pour l'Europe et pour la vie !

*Christian Roger,  
Directeur adjoint,  
agence Socrates-Leonardo da Vinci France*



## Le Portfolio Europass

L'Europass est un dispositif destiné à faciliter la mobilité européenne en rendant plus lisibles les parcours européens de compétences et de qualifications.

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la « stratégie de Lisbonne » - « faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde d'ici à 2010 » - a montré que des efforts importants restent à produire. On retrouve, dans les priorités, la nécessité d'une meilleure reconnaissance des compétences acquises à l'étranger et d'une meilleure reconnaissance, entre les systèmes nationaux, des qualifications et compétences des individus. La « Décision Europass », votée par le Conseil des ministres et le Parlement européens, s'inscrit pleinement dans cette priorité.

**Mobilité nationale et transnationale**  
Europass permet aux personnes de mieux communiquer, mieux présenter leurs qualifications et compétences, auprès d'un tiers - que ce soit un établissement

d'éducation, un centre de formation, un employeur - lorsqu'elles se trouvent en situation de mobilité.

Il importe de rappeler que la mobilité ici concernée est à la fois la mobilité géographique - d'une région à une autre, d'un pays à un autre - et la mobilité professionnelle - d'un poste à un autre, d'une entreprise à une autre.

De plus, si Europass, dispositif européen, vise en premier lieu la mobilité transnationale, l'intérêt d'un tel outil de lisibilité des résultats d'apprentissage n'est pas pour autant négligeable dans notre contexte national avec ses quelques 15.000 certifications. Les partenaires sociaux ne s'y sont d'ailleurs pas trompés en envisageant de donner une dimension européenne, par l'utilisation d'Europass, au projet de « Passeport Formation » établi par l'Accord national interprofessionnel de 2003. ■ ■ ■



# europass

Le cadre Europass comporte :

- La création d'un portefeuille de compétences européen ;
- La mise en place d'un système d'information et d'orientation des individus et des professionnels ;
- La désignation d'un « Centre national Europass ».

Le Portfolio est un portefeuille personnel qui rassemble cinq documents officiels, construits sur la même approche « compétences » avec un objectif commun de lisibilité transnationale :

- le **CV Europass** (anciennement « CV européen », établi en 2002 et déjà utilisé par plus de 3 millions de personnes en Europe) ;
- le **Supplément au Diplôme Europass** (1997) qui présente les résultats d'apprentissage à l'issue d'un parcours dans l'enseignement supérieur ;
- l'**Europass Mobilité** (1998, plus de 80.000 titulaires en Europe) qui est à la fois un descriptif des activités réalisées et des compétences acquises dans un autre pays, ainsi qu'un label qualité de la mobilité d'un individu ;
- le **Supplément au Certificat Europass** ;
- le **Passeport des Langues Europass** (directement issu du Cadre européen commun des langues) qui permet à son titulaire de communiquer sur ses qualifications, aptitudes et compétences linguistiques.

Ces documents, élaborés et validés par 31 pays d'Europe, sont de véritables grilles de lecture commune des compétences et qualifications d'un individu. Ils permettent d'aborder plus sereinement et plus facilement la mobilité géographique et professionnelle. Pour les acteurs de l'éducation et de la formation, les documents Europass sont des instruments d'attractivité et de notoriété, au niveau national et européen, qui rendent plus lisible et plus accessible l'offre de formation – auprès des « apprenants », auprès des autres établissements, auprès des employeurs. Il était essentiel que la mise à disposition du Portfolio Europass soit accompagnée d'un système d'information et d'orientation de qualité sur le contenu, les modalités

d'obtention et l'utilisation des documents. La Décision Europass préconise donc la mise en synergie de réseaux et centres de ressources existants : Enic-Naric\*, Points régionaux de contact Europass Mobilité, Euroguidance, Eures, Promoteurs de Bologne. Chaque réseau, avec son identité et ses missions propres, apporte son expertise auprès des publics avec lesquels il travaille : recruteurs et demandeurs d'emploi pour Eures ; établissements d'enseignement supérieur pour les Promoteurs de Bologne, etc. De plus, le portail



européen [www.europass.cedefop.eu.int](http://www.europass.cedefop.eu.int) présente d'une façon accessible et précise les documents Europass, les acteurs impliqués et les contacts nationaux. Ce portail européen est complété par la mise en place progressive de sites internet Europass nationaux.

Le troisième élément est la mise en place dans chaque pays, d'un Centre national Europass. En France, l'agence Socrates-Leonardo da Vinci France assure cette mission. Son rôle est d'être le premier point de contact national et de coordonner, en coopération avec les autorités nationales compétentes, la mise en œuvre et l'animation du dispositif Europass. ■

\* European Network of Information Centres-National Academic Recognition Information Centres

## Le réseau EURES : des conseillers pour l'Europe

*Le réseau européen des services publics de l'emploi (EURES) a pour objectif de faciliter la libre circulation des travailleurs en Europe. A ce titre, EURES est directement impliqué dans la promotion et l'information sur les documents Europass, en particulier le CV Europass.*

*EURES, présent dans 29 pays (les Etats-membres, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse), est coordonné par la Commission européenne. Il regroupe 455 conseillers des services publics de l'emploi (conseillers EURES dans 39 ANPE en France) et une centaine de conseillers représentant des organisations syndicales et patronales.*

*Les conseillers EURES ont pour mission d'informer et conseiller les travailleurs et demandeurs d'emploi potentiellement mobiles sur les possibilités d'emploi, les conditions de vie et de travail dans les autres pays de l'Union européenne. Le réseau EURES assiste également les employeurs souhaitant recruter des travailleurs dans d'autres pays.*

Plus d'informations sur le réseau EURES, en France et en Europe : [www.europa.eu.int/eures](http://www.europa.eu.int/eures)

### Service Europass

Marie-Pierre Chalimbaud (responsable)  
Elodie Delalande  
Julie Bagalciague

Mél : [europass@socrates-leonardo.fr](mailto:europass@socrates-leonardo.fr)

[www.europass-france.org](http://www.europass-france.org)  
[www.europass.cedefop.eu.int](http://www.europass.cedefop.eu.int)

## Europass

### les entreprises en redemandent

La conférence de lancement Europass du 16 décembre 2005, à Paris, a permis de recueillir plusieurs témoignages sur l'intérêt d'Europass dans le monde du travail.

*Pour Pierre Le Douaron, du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement :*

« Europass c'est avant tout un portefeuille dans lequel on range toutes les preuves de ce que l'on sait faire pour nouer un dialogue intelligent avec un employeur sur un éventuel travail en dehors des frontières.

Si le diplôme est essentiel et représente au départ un capital de confiance, il ne saurait pour autant constituer un passeport pour la vie et résumer la totalité des compétences. La correspondance entre l'emploi et la formation n'est pas forcément toujours étroite : si l'on se réfère à l'enquête du Céreq\*, 60% des personnes ayant un diplôme ou un certificat professionnel de niveau V dans le métier de la vente exercent, au bout de trois années, une activité professionnelle hors de ce secteur. On voit bien la nécessité d'être capable de montrer la réalité du chemin parcouru et les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle mais aussi personnelle. ■

*Françoise Maille, responsable des relations internationales à l'IUT de Saint-Denis, préconise l'utilisation du CV européen et du Passeport des langues.*

« Devant la demande croissante de mobilité de la part des étudiants, mon souci de responsable de relations internationales est de trouver une manière de valider l'acquis extra-académique. Devant les outils Europass, les étudiants sont quelque peu déroutés par la confiance mise dans l'auto-évaluation. On parle désormais de « capacités » et non plus de « connaissances » et un profil en dents de scie n'est pas considéré comme anormal. La longueur du CV européen les étonne également et ils ne sont pas habitués à mener une introspection afin de mettre en valeur des aspects d'eux-mêmes dont ils ne sont pas toujours conscients. Europass est un formidable outil de motivation pour des étudiants qui se sentent valorisés par cette approche nouvelle. C'est également une découverte de l'interculturel car ils se regardent avec les yeux de l'autre. ■

*Philippe Signe, directeur des ressources humaines chez Bouygues Construction Entreprises France-Europe, est convaincu de la plus-value que représente Europass.*

« Europass est pour nous un atout pour réussir notre ancrage européen. Il faut convaincre et prouver le bien-fondé du dispositif Europass qui est dans une logique gagnant-gagnant : l'entreprise y a un intérêt, le collaborateur aussi. Nous sommes en train d'adapter tout notre dispositif au standard du CV Europass et lors de notre prochaine rencontre à Londres, nous allons travailler pendant deux jours sur Europass pour amener nos jeunes cadres européens du Club Europe à nous faire part de leurs remarques et de leur intérêt pour ce dispositif. Aujourd'hui, je trouve qu'Europass est un thème d'intérêt mutuel qui nous semble coller parfaitement à l'esprit des jeunes européens. J'y vois aussi un intérêt en tant qu'outil support de la mobilité, puisque pour une entreprise comme la nôtre, la mobilité est vraiment une vertu essentielle. ■

Air France réfléchit actuellement à la mise en place des outils Europass et tente de mesurer les impacts importants que cette utilisation induirait dans l'entreprise (70.000 salariés pourraient être concernés).

\*De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la « Génération 98 », Céreq, 2002.





# europass

## 1 mobilité en Europe = 1 passeport pour l'emploi

Une expérience européenne est incontestablement un atout dans un parcours professionnel ou de formation. Mais comment la mettre en valeur ? L'Europass Mobilité est l'outil adapté.

Partir étudier à Barcelone, accomplir un stage en entreprise à Bonn, participer à un projet associatif à Helsinki, etc : les Français sont de plus en plus nombreux à partir en Europe pour découvrir de nouvelles pratiques, développer leurs compétences, apprendre.

L'Europass Mobilité, conçu pour valoriser ces séjours, a d'ores et déjà été délivré à 15 000 personnes en France et à plus de 80 000 en Europe.

### Un document valorisant toutes les mobilités européennes

L'Europass Mobilité a remplacé l'Europass Formation en 2005. Les objectifs demeurent les mêmes : favoriser la compréhension d'un parcours individuel en décrivant et en mettant en valeur l'expérience acquise lors d'un séjour européen. Mais depuis, l'obligation de rattachement à une formation professionnelle en alternance a

disparu. Désormais, toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'étude ou sa situation professionnelle, peut bénéficier d'un Europass-Mobilité, dès lors que la mobilité est effectuée à des « fins d'apprentissage » (stage en entreprise, semestre d'étude ou toute autre formation en Europe). De plus, la Décision du Parlement européen et du Conseil datée du 15 décembre 2004 prévoit l'éligibilité d'office pour toutes les mobilités effectuées dans le cadre des programmes européens d'éducation et de formation (Leonardo Mobilité, Erasmus, Comenius, Grundtvig, Jeunesse, etc.).

### Un dispositif misant sur la qualité

La nouveauté et l'originalité de l'Europass Mobilité résident dans son approche « qualité ». Ce document s'appuie en effet sur une convention écrite entre l'organisme d'envoi et la structure d'accueil dans

laquelle sont décrits les objectifs de formation ou d'apprentissage, les compétences acquises, la durée du parcours, etc. Un tuteur désigné dans le pays d'accueil est chargé de suivre le bon déroulement du séjour.

La valeur ajoutée pour le titulaire d'un Europass Mobilité est importante. L'Europass Mobilité lui offre la possibilité de mettre en exergue son expérience européenne dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'une poursuite d'études au niveau national ou européen. Le document est généralement traduit dans au moins une langue étrangère par l'organisme d'envoi. Il peut être complété par les autres documents du Portfolio Europass (CV ou supplément au diplôme par exemple). ■

Plus d'informations :

[www.europass-france.org](http://www.europass-france.org)

Contact : [europass@socrates-leonardo.fr](mailto:europass@socrates-leonardo.fr)

### Comment obtenir un Europass Mobilité ?

La structure (école, lycée, organisme de formation, entreprise, université, grande école, chambre de commerce, etc.) qui organise la mobilité assure les demandes d'Europass Mobilité pour les individus.

Il existe deux possibilités :

**1 - Pour les mobilités effectuées hors programmes européens**, la demande se fait sur [www.europass-france.org](http://www.europass-france.org), en 4 étapes, en collaboration avec les points régionaux de contact (PRC) chargés de la promotion, de l'accompagnement et de la validation des projets et des demandes d'Europass Mobilité :

- inscription sur le site et réception d'un login et d'un mot de passe ;
- enregistrement du descriptif du projet de mobilité ;
- renseignement des demandes individuelles d'Europass Mobilité ;
- validation des étapes par le PRC.

L'Europass Mobilité est généré, pré-renseigné et numéroté dans son espace sécurisé. Le PNC expédie le portfolio Europass à l'organisme demandeur.

**2 - Pour les mobilités effectuées dans le cadre des programmes européens d'éducation ou de formation** (Leonardo Mobilité, Erasmus, Comenius, Grundtvig). Pour le programme Leonardo Mobilité le dispositif est actif. Calendrier prévisionnel pour Erasmus, Comenius et Grundtvig : 1er semestre 2006.

La demande se fait en 2 étapes sur <http://ulyse.socrates-leonardo.fr> :

- la structure effectue les demandes d'Europass Mobilité ;
- le document Europass Mobilité est automatiquement généré, pré-renseigné et numéroté dans son espace sécurisé.

## Valoriser les expériences de mobilité au sein de Comenius

Un Europass pour les assistants linguistiques Comenius.

Chaque année, entre cent et cent cinquante étudiants français, futurs enseignants, partent effectuer un stage de 3 à 8 mois en Europe, en qualité d'assistants linguistiques. Ils sont accueillis, selon leurs souhaits, dans une école, un collège, un lycée ou un organisme de formation d'adultes. Cette période est pour eux un complément de formation initiale et surtout une première expérience professionnelle qu'ils souhaitent valoriser. L'agence française, qui est aussi centre national Europass, s'engage dès à présent à délivrer un Europass Mobilité à tous les assistants Comenius. L'agence lituanienne entreprend la même démarche. Il s'agit là d'une première étape vers la reconnaissance des acquis de la mobilité dans le cadre de Comenius. ■



Affiche Europass réalisée dans le cadre de la conférence de lancement

Un Europass qui valide des compétences multiples.

Le partenariat scolaire européen intensifie les situations d'apprentissage : dans le cadre des projets linguistiques Comenius par exemple, les échanges entre élèves européens sont basés sur un travail préparatoire à distance, puis sur un travail en groupe dans le cadre d'un échange de classes. Pour les adolescents qui vivent cette mobilité, virtuelle d'abord, géographique ensuite, il y a un "avant" et un "après" voyage. En très peu de temps, ils changent d'attitude face à la vie, à la prise de responsabilité, au travail scolaire, aux adultes. Ils sont capables de travailler au sein d'une équipe européenne, élargissent leurs connaissances culturelles, communiquent en langue étrangère, s'initient à des langues rares, manient de nombreux outils informatiques, s'adaptent à de nouvelles conditions de vie : autant d'aptitudes et de compétences professionnelles, linguistiques, informatiques, culturelles et sociales qui s'inscrivent dans le portfolio Europass. ■

### Comment vérifier l'authenticité d'un parcours Europass Mobilité ?

Le Centre national Europass a mis en place un système d'authentification du document Europass Mobilité exploitable dans le cadre d'un recrutement, d'une poursuite de formation ou dans toute autre situation.

Il existe deux cas de figure :

**1 -** La personne a en sa possession la version électronique de l'Europass Mobilité : une fois le document ouvert, elle clique sur le numéro de parcours indiqué sur le document Europass Mobilité page 1 rubrique 2. (9) « le présent Europass Mobilité est délivré par ».

**2 -** La personne a en sa possession la version papier de l'Europass Mobilité : elle se connecte sur le site internet : <http://ulyse.socrates-leonardo.fr/europass.htm> et [www.europass-france.org/admin/valider\\_parcours.asp](http://www.europass-france.org/admin/valider_parcours.asp), renseigne le nom et le numéro de parcours de la personne inscrite sur le document et valide la demande.

Ces requêtes permettent :

- de vérifier l'authenticité de l'Europass Mobilité présenté ;
- d'entrer en contact avec l'organisme d'accueil, notamment le tuteur et de vérifier que le titulaire de l'Europass Mobilité a bien effectué sa mobilité dans les conditions et avec les résultats indiqués sur le document.

L'Europass Mobilité est personnalisé par le n° de parcours, le nom et prénom de son détenteur. Ces informations ainsi que l'attribution du portfolio Europass, document officiel de l'Union européenne, sont des éléments d'authentification de l'Europass Mobilité.



# europass



## Europass Mobilité :

# Un outil déterminant pour les stagiaires Leonardo

En quoi l'utilisation de l'Europass Mobilité est-elle pertinente pour la mobilité des jeunes travailleurs et diplômés récents ?

**R**appelons que ce public est au cœur d'une problématique d'accès à l'emploi, qu'il s'agisse ou pas d'un premier emploi. Favoriser l'adaptabilité au monde du travail (qu'il soit français ou communautaire), tel est l'objectif implicite de la période de formation Leonardo Mobilité.

L'entreprise est aujourd'hui à la recherche de « compétences ». Le document Europass Mobilité répond à ces attentes en présentant les compétences acquises durant la

période de formation en entreprise. Il contribue donc à relever le pari d'une recherche d'adéquation entre formation et emploi. L'Europass Mobilité est un outil d'une importance capitale lors du retour de stage, puisqu'il constitue une base de recherche d'emploi : avec l'aide de son organisme d'envoi, le jeune travailleur ou diplômé récent utilise ce document pour élaborer son curriculum vitae, construire son argumentaire et préparer son entretien

d'embauche.

Pour l'employeur, ce document représente un gage de qualité sur les conditions de réalisation du stage en entreprise. L'outil Europass contribue également à consolider le partenariat entre l'entreprise d'accueil et l'organisme d'envoi : la première instaure un système de tutorat, le responsable pédagogique de la seconde s'accorde avec le tuteur désigné sur les responsabilités confiées au stagiaire. ■

## Europass sème à tous vents...

**E**uropass intervient dans de nombreux domaines : celui par exemple, des chantiers-écoles pour de jeunes européens, réunis pendant trois semaines pour bénéficier de formations pratiques et être sensibilisés aux enjeux de l'échange et de la citoyenneté européenne (1) ou celui de la valorisation de l'expérience dans les cursus européens de techniciens supérieurs (2). Europass irrigue aussi bien d'autres champs thématiques, à

l'instar des acquis de l'expérience bénévole (3) de la création de diplômes dans les secteurs de la plasturgie ou du commerce international (4). Tous ces thèmes sont traités dans le cadre de projets d'ingénierie de formation portés par des partenariats transnationaux et multi-acteurs, financés dans le cadre du programme Leonardo da Vinci. Le CV Europass, l'Europass Mobilité, le Supplément au certificat ou le Supplément au diplôme sont ainsi autant

d'instruments dont les promoteurs s'emparent pour les adapter et les mettre à la disposition de leurs publics, contribuant ipso facto, à un effet levier et une complémentarité efficace des outils d'éducation ou de formation ainsi qu'à la construction d'un espace européen de la connaissance. ■

1. *Projet de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines*
2. *Projet de l'université Robert Schuman Strasbourg III*
3. *Projet de l'Institut de recherches et d'information sur le volontariat*
4. *Projets du CIEP-CR2I*

